

Des droits individualisés en sécurité sociale

Avril 1999

Notre système de sécurité sociale a prouvé son efficacité depuis plus de 50 ans. Aujourd'hui encore, il reste la garantie d'une justice redistributive et de solidarités collectives entre les personnes et les générations.

La sécurité sociale se trouve aujourd'hui confrontée à un double défi : d'une part, l'augmentation des besoins de protection sociale et d'autre part, la baisse des recettes. Celle-ci s'explique partiellement par la diminution constante de l'intervention de l'Etat et les cadeaux faits aux entreprises, sous forme de réductions des cotisations patronales.

Actuellement, le financement de la sécurité sociale repose essentiellement sur les cotisations sociales des travailleurs. Des financements alternatifs s'imposent si l'on veut relever ces nouveaux défis. Il s'agit notamment d'instaurer une Cotisation Sociale Généralisée (CSG).

Pour consulter cette prise de position dans son intégralité, téléchargez le document ci-joint.